

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

- Conformément aux dispositions de l'article 3.13.1 du [règlement administratif numéro 24-90 de la Ville de La Pocatière](#), le Jardin Floral La Pocatière a déposé une demande pour l'obtention d'un permis temporaire afin de pouvoir offrir en vente et distribuer des végétaux de son Marché aux fleurs, pendant la saison estivale 2020, à partir de la serre écologique de l'ITA et du kiosque du Jardin floral.
- Le présent avis public est donné conformément aux dispositions de l'article 3.13.2, dudit règlement numéro 24-90.
- Ladite demande de permis temporaire sera soumise au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 juin 2020.
- Toute personne qui voudrait émettre des commentaires ou poser des questions en rapport avec cette demande peut les adresser au conseil municipal par courriel à danielle.caron@lapocatiere.ca, par télécopieur au 418 856-5465, ou par la poste au 412, 9^e Rue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0.
- Si le permis temporaire est émis, il sera pour une durée maximale de trois mois.

Donné à La Pocatière ce 20 mai 2020.

Danielle Caron, OMA, Greffière
Pour Jardin Floral La Pocatière